

BUDGET 2000-2001

SOUTIEN ACCRU AU DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE

Québec, le 14 mars 2000 – Le vice-premier ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, M. Bernard Landry, a annoncé dans le cadre du Discours sur le budget 2000-2001 un accroissement du soutien accordé par le gouvernement du Québec à la culture. Des ressources importantes seront consacrées aux équipements culturels et aux événements internationaux. De plus, un crédit d'impôt est instauré pour l'édition de livres.

Ressources pour appuyer la culture

Des ressources supplémentaires de 29,5 millions de dollars permettront l'amélioration des conditions de création des artistes et le renforcement de l'appui aux organismes artistiques, dont les grandes institutions, telles les Grands Ballets canadiens de Montréal et l'Orchestre symphonique de Québec dans notre capitale nationale.

Le gouvernement investit, de plus, une somme de 30 millions de dollars additionnels dans les programmes de soutien aux équipements culturels et à la restauration de biens patrimoniaux. Ces ressources permettront d'intervenir dans des situations qui nécessitent une intervention prioritaire afin d'assurer le maintien d'actifs et la mise aux normes d'équipements de diffusion de la lecture, des arts de la scène et de la muséologie. La sauvegarde et la mise en valeur de témoins exceptionnels du patrimoine québécois commanderont également certains travaux.

Crédit d'impôt pour l'édition de livres

Un crédit d'impôt remboursable est mis en place pour l'édition de livres. L'instauration de ce crédit répond à un engagement pris par le Premier ministre lors du Sommet sur la lecture et le livre. Appliqué immédiatement, ce crédit remboursable couvrira jusqu'à 40 % des dépenses de main-d'œuvre nécessaires à la préparation d'un ouvrage et 30 % des dépenses de main-d'œuvre nécessaires à son impression.

Investir dans les équipements culturels

Quant à la télédiffusion, le gouvernement assure un financement accru à TV5. Des crédits additionnels de 8 millions de dollars sont affectés au développement de TV5, la seule chaîne francophone diffusée dans le monde entier. Une somme additionnelle de 4 millions de dollars est, par ailleurs, dégagée en vue de consolider la mission culturelle de Télé-Québec.

M. Landry a annoncé l'octroi de crédits additionnels destinés à assurer la préservation du patrimoine architectural. Ces nouveaux crédits seront notamment affectés à la réfection des immeubles du Séminaire de Nicolet et de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie de Montréal.

Soutien aux événements internationaux

Au cours des années, un grand nombre d'événements de divertissement ont vu le jour au Québec. Plusieurs d'entre eux ont même acquis une envergure internationale. Dans le but de soutenir les entreprises à l'origine de ces événements, une aide financière de 30 millions de dollars est accordée à la Société des événements majeurs internationaux du Québec. Les détails concernant cet octroi seront rendus publics par le ministre délégué au Tourisme.

M. Landry a précisé : « Même aux heures les plus ingrates de lutte contre le déficit, les moyens pour favoriser le développement et le rayonnement de la culture québécoise ont été préservés et se sont accrus ». Il a souligné, enfin, toute la fierté du peuple québécois qui soutient par son affection, son admiration et ses deniers nos créatrices et créateurs qui permettent à la culture québécoise de rayonner dans le monde.

– 30 –

Source : Andrée Corriveau
Directrice de cabinet adjointe
Responsable des communications
Cabinet du vice-premier ministre
Tél. : (418) 643-5270 ou (514) 499-2551
www.finances.gouv.qc.ca